

LONG SEJOUR – REGROUPEMENT FAMILIAL AVEC CONJOINT(E) BELGE

Le dossier doit être présenté en original + 2 copies

Les documents à fournir sont :

- 1- Formulaire de demande de visa signé, daté et dont toutes les cases auront été complétées de façon lisible
- 2- Trois photos d'identité récentes et ressemblantes
- 3- Passeport + la page d'identité et de toutes les pages utilisées du passeport. Le passeport doit être valable encore minimum 12 mois
- 4- L'acte de naissance original légalisé
- 5- L'acte ou de l'extrait de mariage original légalisé délivré par la Municipalité OU contrat de « partenariat enregistré ».

Du conjoint ou partenaire en Belgique:

- 6- La carte d'identité belge + la preuve de son adresse (document annexe de la carte d'identité électronique ou certificat de résidence)
- 7- Preuve des revenus réguliers et stables (composition de ménage + fiches de paie des 3 derniers mois pour salariés ou dernier extrait de rôle pour indépendants ou fiches de pension récentes et tous autres preuves de revenus) ; la personne rejointe doit disposer d'au moins 1257 EUR net/mois. Revenus provenant de régimes complémentaires (le revenu d'intégration et le supplément d'allocations familiales), l'aide sociale financière (CPAS), les allocations familiales, les allocations d'attente et l'allocation de transition, ne peuvent pas être pris en considération.
- 8- Preuve que le conjoint belge dispose d'un logement décent (soit, la preuve du titre de propriété du logement affecté à sa résidence principale ; soit, la preuve d'un contrat de bail enregistré à sa commune portant sur le logement affecté à sa résidence principale)
- 9- Preuve que le conjoint belge dispose d'une assurance maladie couvrant les risques en Belgique pour lui-même et sa famille (à demander à la mutuelle)
- 10- L'acte de naissance du conjoint belge (ou la preuve qu'il a plus de 21 ans)
- 11- En cas de regroupement sur base d'un partenariat enregistré, veuillez ajouter :
 - a. Attestation de célibat pour les deux partenaires
 - b. Preuve du caractère stable et durable de la relation (lettres, photos, factures, ...)
- 12- **Reçu du paiement de la redevance : Veuillez consulter attentivement le site web de l'Office des Etrangers quant au montant de la redevance et aux modalités de paiement.**

Remarque : le dossier n'est pas recevable sans la présence du reçu de la redevance.

TLScontact : Adresse : Lemman center, Lac Lemman,
Tunis, Tunisie Téléphone : +216 31 369 030